

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A Vert (40) et en visioconférence

Séance du 25 mars 2024
Délibération n°2024-58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Vert (44) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 12 mars 2024

Étaient Présents en présentiel : **Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. CARRERE Paul** et de **M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme TAPIN Maylis, M. FORET Thierry, M. LANUSSE Denis** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine, Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GLEYZE Jean-Luc** et **M. GILLE Hervé, M. SORE Serge** portant pouvoirs de **M. DUFAY Michel** et de **M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia**

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille** (arrivée à 18h33), **M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel** portant pouvoirs de **Mme LE YONDRE Natalie** et de **M. DELUGA François, Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. DUFAY Michel** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge, M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. MARTINEZ Manuel, Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. LANUSSE Denis, M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à **M. MARTINEZ Emmanuel, M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**.

Absents : **M. BACHÉ Alain** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc** (excusé), **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. TAUZIN Amaud,**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	19	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	71
Total présents et pouvoirs	31	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	4

PATRIMOINE NATUREL

Projet de Réserve Naturelle Régionale du Graoux
Animation du projet et consolidation des connaissances
avant classement

Contexte :

Selon les ambitions de la Région et en cohérence avec sa charte, Le Parc naturel régional propose la création d'une Réserve Naturelle Régionale sur le site naturel remarquable du Graoux,

En parallèle de la procédure de classement et dans la perspective d'une validation en cours de l'année par la Région, les phases de travail initial, de concertation et de préparation du dossier conduisent pour 2024 à une ambition de mobilisation des propriétaires et des acteurs locaux autour de ce périmètre ainsi que d'une poursuite d'actions d'amélioration des connaissances du site et de prévention des fréquentations.

Objectif :

Dans ce contexte, le programme « RNR du Graoux : Animation du projet et consolidation des connaissances avant classement » répond aux objectifs suivants :

- Constitution et portage du dossier de candidature auprès de la Région dans ses phases de validation (réponses aux attentes régionales et conseils sollicités).
- Préparation des outils et des modalités nécessaires à la réserve naturelle régionale dans la perspective de sa mise en place après délibération de la Région.
- Communication à destination des habitants et valorisation du site.
- Veille foncière et communication auprès des propriétaires privés.
- Réunions des propriétaires impliqués en vue de la préparation du comité du futur comité de gestion.
- Suivi et gestion des pressions en cours.
- Amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces sensibles et patrimoniales.

Calendrier

Le programme d'animation du projet de réserve et de consolidation des connaissances avant classement est envisagé sur une année à partir de 2024

Le coût total prévisionnel de la mission est estimé à 52 000 € TTC

Taches :

- Animation de projet (foncière/dossier d'opportunité/Valorisation/mobilisation)
- Suivi des fréquentations et des pressions
- Consolidation du dossier de candidature

Nature des dépenses	Coût (€) TTC
Frais de personnel	40 000 €
Frais de fonctionnement (prestations extérieures, communication...)	12 000 €
TOTAL	52 000 €

Plan de financement :

Conseil régional Nouvelle Aquitaine	20 000 €
Parc naturel régional	32 000 €
TOTAL	52 000 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A Vert (40) et en visioconférence

Séance du 25 mars 2024
Délibération n°2024-58

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention de M. DUFAY Michel):

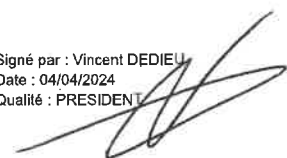
- **DE VALIDER** le projet et son plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 4 avril 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/04/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 5/4/2024

